

Dans le cadre du déploiement de la démarche RSE de SEMAE, ces notes de conjoncture seront totalement dématérialisées à partir de 2025.

Nous vous incitons par conséquent à nous indiquer l'adresse mail à laquelle nous pourrions vous les envoyer à : section.potageres@semae.fr

Base légale du traitement : intérêt légitime poursuivi par SEMAE. Finalités spécifiques : (i) répondre à des enquêtes de SEMAE concernant la collecte de données nécessaires à la connaissance de la production, de la commercialisation et des flux de semences, du poids économique de la filière, (ii) recevoir des informations en lien avec l'activité de l'entité de la part de SEMAE (iii) mise à jour du système d'information de SEMAE. Les informations recueillies dans ce cadre sont enregistrées dans un fichier informatisé de SEMAE ; les données collectées sont le nom du déclarant, son email et son entité de rattachement. Les personnes peuvent exercer leurs droits en contactant : delegue.protection.donnees@semae.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits concernant vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Note de conjoncture

Indicateurs

Semences de potagères fines

Juillet 2024

SEMAE
Direction de l'Animation de la filière
Section Plantes Potagères et florales
44 rue du Louvre
75001 PARIS
section.potageres@semae.fr
01.42.33.89.21



semae

Toutes les semences pour demain

Evolution des surfaces en multiplication des semences de potagères fines sur 5 ans

spèce	Réc 2019	Réc 2020	Réc 2021	Réc 2022	Réc 2023
Oignon	1 990	1 868	1 582	1 887	2 304
<i>dont population</i>	432	467	363	571	452
<i>hybride</i>	1 558	1 400	1 219	1 316	1 852
Carotte	1 533	1 222	1 491	1 580	1 549
<i>dont population</i>	1 091	879	1 206	1 188	1 091
<i>hybride</i>	442	343	284	392	458
Radis	472	287	124	156	99
<i>dont population</i>	182	79	75	64	29
<i>hybride</i>	290	208	49	92	70
Betterave potagère	703	717	932	1 071	886
<i>dont population</i>	404	417	520	570	429
<i>hybride</i>	299	300	411	501	457
Persil	716	589	567	671	408
Poireau	57	68	77	92	35
Mâche	420	554	540	502	416
Chicorée	431	425	400	304	255
Coriandre	1 132	2 598	2 671	1 815	1 659
Total Potagères fines	9 675	9 971	10 187	9 880	9 159

Les surfaces en potagères fines ont fortement diminué en 2023 (-7,3%), pour la deuxième année consécutive pour atteindre le niveau le plus bas de ces 10 dernières années.

La progression concerne principalement **l'oignon** (+22,1%) qui dépasse la barre des 2 000 ha et représente 2 304 ha.

La carotte est stable depuis 3 ans autour de 1 500 ha (1 549 ha), avec une légère baisse de l'ordre de 2%

Côté diminution, **la betterave potagère** subit une réduction drastique de ses surfaces (-17,2%) après la forte augmentation observée en 2022.

Les radis poursuivent leur décroissance entamée depuis quelques années.

Le poireau (-61,9%), **le persil** (-39,2%), **la mâche** (-17,1%), **la chicorée** (-16,1%) et **la coriandre** (-8,6%) poursuivent leur décroissance.

La coriandre continue de diminuer, passant sous la barre des 1 700 ha, avec une diminution de -8,6%.

Source SEMAE

Evolution des charges directes des semences de potagères fines sur les 2 dernières années

	Réc. 2022	Réc. 2023
Carotte population (ITK réf. 2021)	2 764 €/ha	2 951 €/ha
Carotte hybride (ITK réf. 2021)	4 893 €/ha	5 190 €/ha
Radis population (ITK réf. 2016)	2 584 €/ha	2 773 €/ha
Radis hybride (ITK réf. 2016)	3 205 €/ha	3 435 €/ha
Oignon de printemps hybride ou population (1) (ITK réf. 2022)	5 519 €/ha	5 881 €/ha
Oignon d'automne hybride ou population (1) (ITK réf. 2022)	6 217 €/ha	6 636 €/ha
Betterave population (ITK réf. 2022)	3 160 €/ha	3 969 €/ha
Betterave hybride (ITK réf. 2022)	3 823 €/ha	4 257 €/ha
Mâche (ITK réf. 2021)	2 916 €/ha	3 136 €/ha
Persil (ITK réf. 2016)	1 744 €/ha	1 875 €/ha
Poireau pop repiqué (2) (ITK réf. 2016)	15 520 €/ha	13 332 €/ha
Poireau pop semis direct (3) (ITK réf. 2016)	6 502 €/ha	6 943 €/ha
Coriandre (ITK réf. 2016)	1 076 €/ha	1 156 €/ha
Épinard hybride (ITK réf. 2016)	2 029 €/ha	2 458 €/ha

(1) Hypothèse bulbes gratuits et récolte mécanique

(2) Hypothèse plantation et récolte manuelles

(3) Hypothèse récolte directe à la moissonneuse batteuse

Source FNAMS

Explication de l'évolution des coûts de 2022 à 2023

L'évolution des charges directes des semences de potagères fines est calculée chaque année par la FNAMS sur la base de l'évolution des différentes charges et de leur poids dans les coûts de production.

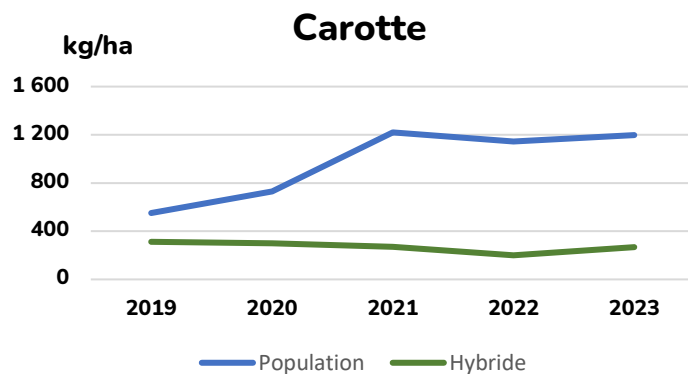
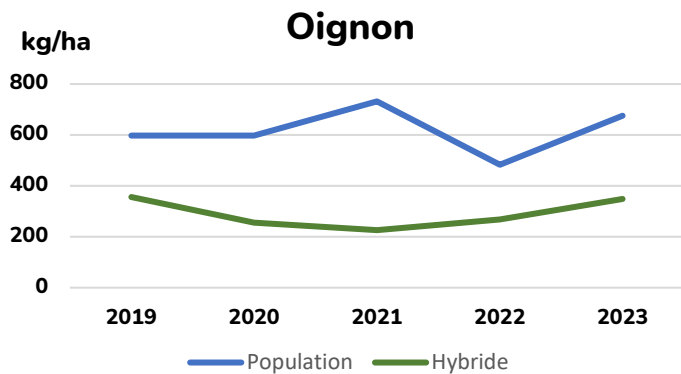
Les charges directes intègrent les coûts de main d'œuvre, le coût de la mécanisation, les intrants (engrais, amendements, protection des cultures...) et des charges diverses (analyses de lot, cotisations, assurance). **Attention, ces charges ne prennent pas compte des charges de structure de l'exploitation (fermage, MSA...).** Les charges directes ont été révisées (sauf quelques espèces) par la FNAMS en 2021 et 2022 pour tenir compte de la redéfinition des itinéraires techniques.

Pour la période 2022-2023, tous les postes de charges poursuivent leur progression dans le même contexte inflationniste que celui de 2022.

Les prix des engrais et de l'énergie sont croissants tout en restant plus raisonnables que la campagne précédente (+16,4% et +11,4%). Le poste de protection des cultures subit une augmentation nette de +8,9%.

Pour toutes les espèces, les charges augmentent en moyenne autour de 7%. Les indices IPAMPA ont une évolution assez homogènes sur 2022/2023, ce qui aboutit à cette hausse générale similaire pour l'ensemble des cultures.

Evolution des rendements en potagères fines sur 5 ans

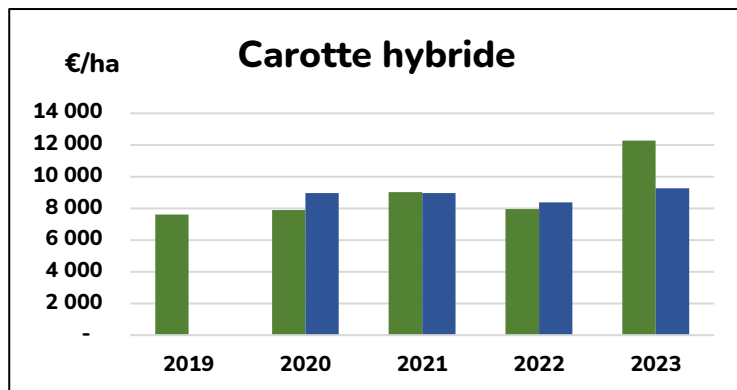
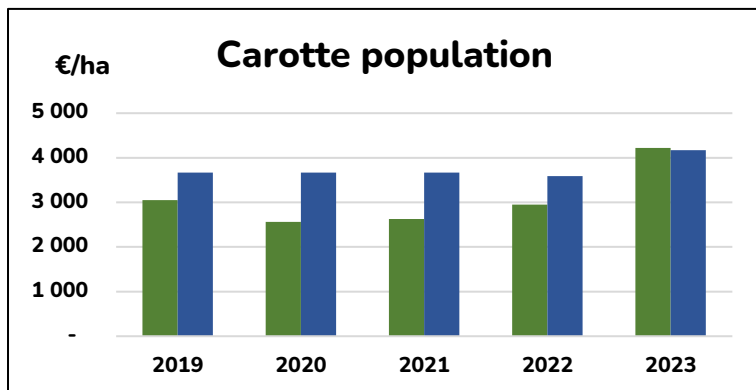
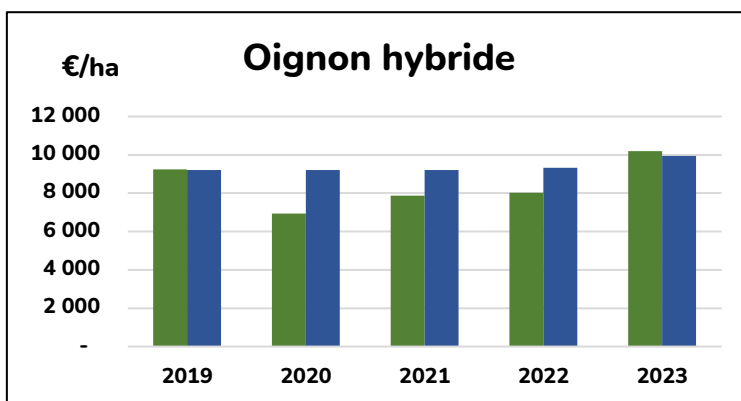


Le rendement moyen pour **l'oignon hybride** en baisse depuis 2019 réaugmente un peu depuis 2022 (348 kg/ha en 2023), le rendement olympique* est de 319 kg/ha. Pour les **oignons population**, le rendement moyen remonte à 675 kg/ha. Le rendement olympique s'établit à 668 kg/ha.

Pour **la carotte**, l'écart des rendements moyens entre les variétés population et les hybrides se creuse. Il atteint les 1 493 kg/ha pour les variétés de carottes population. Concernant les variétés hybrides le résultat augmente légèrement en 2023 mais reste dans les moyennes de ces 5 dernières années (322 kg/ha). La moyenne olympique est autour de 320 kg/ha pour les variétés hybrides et de 920 kg/ha pour les variétés populations.

*Le rendement olympique résulte de la moyenne des rendements réalisés pour cinq années successives sans prendre en compte la valeur maximale et minimale.

Historique des chiffres d'affaires moyens payés aux agriculteurs-multiplicateurs comparés aux chiffres d'affaires contractualisés



■ CA réalisé (€/ha)

■ CA moyen contractualisé (€/ha)

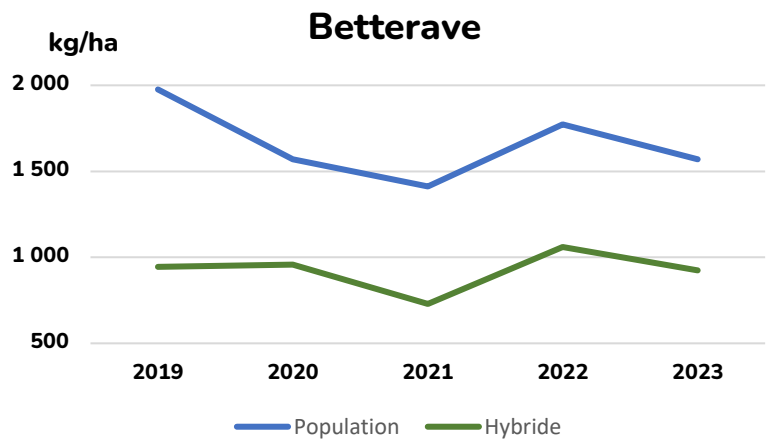
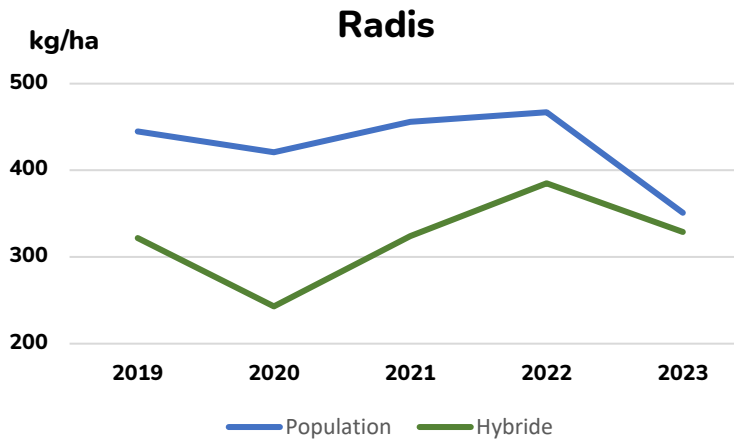
Source FNAMS d'après données SEMAE, UFS et FNAMS

Les chiffres d'affaires moyens réalisés pour les cultures de plein champ sont comparés avec la rémunération moyenne contractualisée. Le CA réalisé comprend le rendement net payé, les bonifications ou réfections éventuelles et le forfait éventuel. Le CA moyen contractualisé comprend le rendement de référence du contrat multiplié par son prix, ainsi qu'un éventuel forfait.

Concernant la récolte 2023, les résultats de **la carotte** sont globalement corrects tant pour les populations que les hybrides.

Pour **l'oignon hybride**, le chiffre d'affaires réalisé remonte et dépasse légèrement l'objectif après 4 années compliquées.

Evolution des rendements en potagères fines sur 5 ans

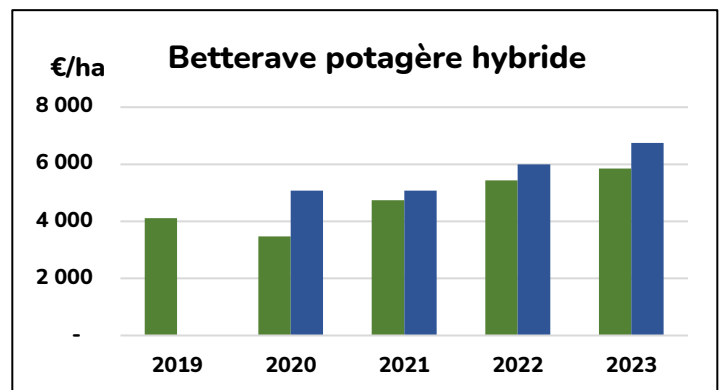
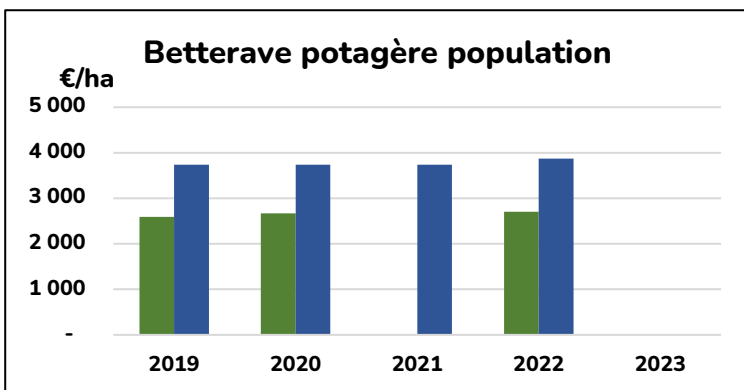


Pour le **radis**, les rendements moyens pour les variétés populations et les variété hybrides diminuent pour atteindre 351 kg/ha et 329 kg/ha respectivement. Le rendement olympique pour les variétés populations est de 427 kg/ha. Le **radis hybride** présente un rendement de 329 kg/ha et une moyenne olympique de 304 kg/ha.

Le rendement de la **betterave potagère** qui avait tendance à diminuer depuis 2019 se stabilise sur une valeur moyenne. Le rendement moyen pour les **betteraves populations** se situe à 1 661 kg/ha et 1186 kg/ha pour les **betteraves hybrides**. Le rendement olympique de la betterave population est de 1 657 kg/ha et celui de la **betterave hybride** est de 877 kg/ha.

Historique des chiffres d'affaires moyens payés aux agriculteurs-multiplicateurs comparés aux chiffres d'affaires contractualisés

Les données ne sont pas disponibles en 2023 pour des raisons de confidentialité statistique pour le radis hybride et le radis population, confirmant la succession d'années difficiles pour cette culture.



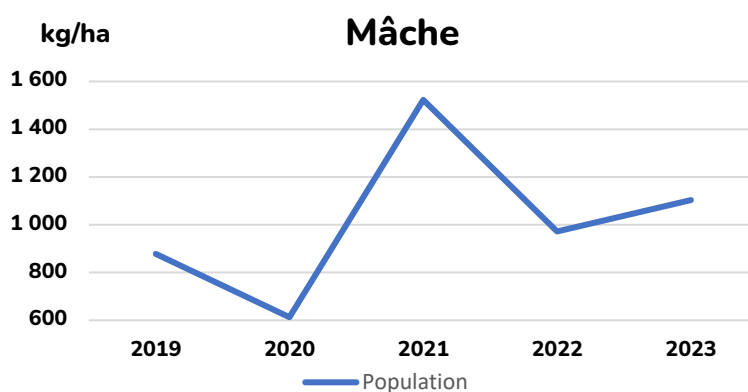
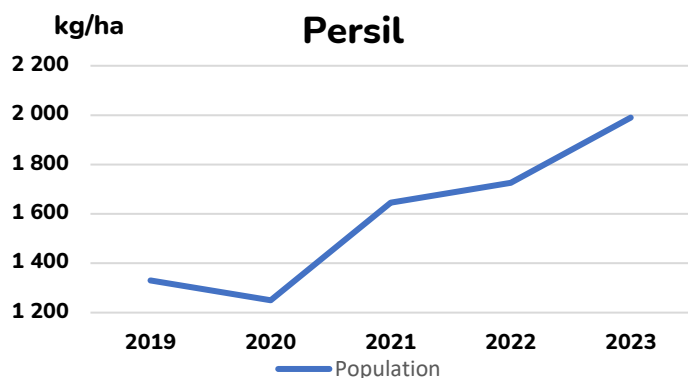
Source FNAMS d'après données SEMAE, UFS et FNAMS

■ CA réalisé (€/ha)

■ CA moyen contractualisé (€/ha)

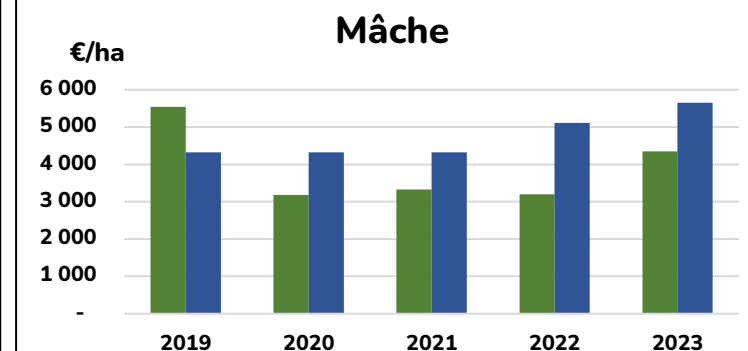
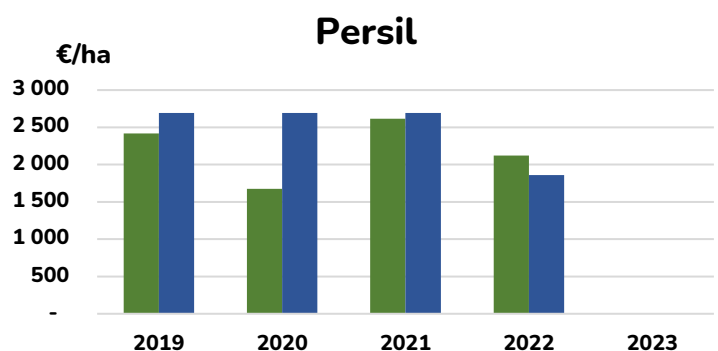
En **betterave potagère hybride**, 2023 est une année décevante pour la betterave potagère hybride. Les données concernant la betterave potagères population ne sont pas disponibles.

Evolution des rendements en potagères fines sur 5 ans



Pour **le persil**, l'évolution du rendement tend plutôt à l'augmentation ces dernières années. L'année 2023, pour **le persil**, est une bonne année avec un rendement autour de 2 035 kg/ha dépassant le rendement olympique (1 539 kg/ha). Le rendement moyen de **la mâche** se situe en moyenne autour de 1 104 kg/ha en 2023 proche du rendement olympique (961 kg/ha).

Historique des chiffres d'affaires moyens payés aux agriculteurs-multiplicateurs comparés aux chiffres d'affaires contractualisés



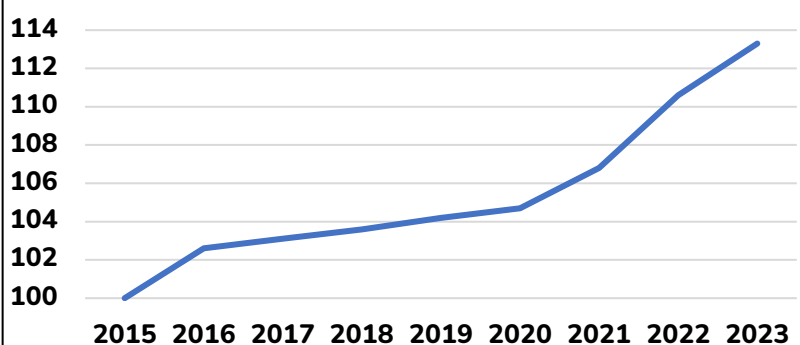
■ CA réalisé (€/ha)

■ CA moyen contractualisé (€/ha)

Source FNAMS d'après données SEMAE, UFS et FNAMS

Les données ne sont pas disponibles pour le persil. Pour la mâche, le chiffre d'affaires moyen réalisé est en baisse de 28,9%, et continue d'être inférieur au chiffre d'affaires contractualisé, ce qui montre bien les difficultés de cette culture.

Indice annuel des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) pour les semences potagères, florales et textiles



Cet indicateur annuel de l'évolution du prix moyen des semences potagères, florales et textiles est calculé sous forme d'indice dont la base 100 est en 2015. Même s'il englobe plusieurs espèces, c'est l'indicateur le plus pertinent pour décrire l'évolution des prix d'achat des semences potagères par les agriculteurs qui les utilisent.

Source INSEE

Conclusions : Au niveau des chiffres d'affaires moyens réalisés, l'année 2023 est hétérogène suivant le type de culture. Concernant la betterave potagère, la carotte, l'oignon hybride et le persil, l'année 2023 est correcte alors que, l'année fut mauvaise pour la mâche et le radis. Les températures, bien qu'inférieures à celles observées en 2022, ont malgré tout été plus élevées que la moyenne. Ces fortes chaleurs ont été compensées par une humidité régulière qui a permis d'assurer des performances correctes.

Missions de SEMAE concernant l'établissement d'indicateurs

Dans le cadre de ses missions et conformément au règlement modifié (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 et aux articles L631-24 paragraphe III et L632-2-1 du Code rural et de la pêche maritime, SEMAE, en tant qu'organisation interprofessionnelle reconnue, élabore et publie des indicateurs, qui visent à améliorer la connaissance et la transparence des marchés dans les relations contractuelles en production/multiplication de semences et plants. Les indicateurs visent à réduire l'asymétrie d'information entre les opérateurs dans un contexte marqué par la volatilité des prix.

Le Code rural et de la pêche maritime (EGALIM) prévoit que *“le contrat devra faire référence à au moins un indicateur relatif aux coûts pertinents de production en agriculture et à l'évolution de ces coûts, et à au moins un indicateur relatif aux prix des produits agricoles constatés sur le ou les marchés sur lesquels opère l'acheteur et à l'évolution de ces prix. Il pourra également faire référence à un ou plusieurs indicateurs relatifs aux quantités, à la composition, à la qualité, à l'origine et à la traçabilité des produits ou au respect d'un cahier des charges”*.

Les indicateurs de tendance sont construits à partir de données anonymisées et agrégées, et ne sauraient en aucun cas être interprétés comme des instructions ou des recommandations de prix. Les opérateurs restent entièrement libres de déterminer leurs prix en fonction de leurs propres coûts et de leur situation individuelle sur le marché.

En application du Code rural et de la pêche maritime (EGALIM), c'est l'Agriculteur qui propose à l'Etablissement de conclure un contrat de production de semences en précisant notamment la superficie qu'il peut allouer à la multiplication/production, les outils de production disponibles (irrigation, stockage, machines agricoles), les modalités de récolte (éventuellement de séchage, de stockage) et de sa mise à disposition ainsi que la rémunération souhaitée ou les modalités de fixation de la rémunération en s'appuyant notamment sur les indicateurs mis à disposition par SEMAE.

En ce qui concerne les informations contractuelles à inclure dans les conditions particulières au Contrat, elles doivent être discutées entre les Parties au moment de la mise en place des productions, lors de la remise des semences-mères (ou plants) au plus tard avant les semis ou les plantations.

Informations sur cette note

Cette note émane de la Commission Economie de la Section Plantes Potagères et florales de SEMAE.

Les données de rendement et les données économiques sont établies à partir d'une enquête réalisée par SEMAE qui ne garantit pas l'exhaustivité des réponses.



semae

Toutes les semences pour demain

